

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY DU 19 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf, le Conseil Municipal dûment convoqué le treize mars deux mil dix-neuf s'est réuni à vingt heures en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis	X			
ROTUREAU Jacky		X		PLISSON Régis
FLEURY Félix	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
PILNIÈRE Pascale	X			
BROUSSELY Léonard	X			
GALLIEN Anne-Jo		X		PLISSONNEAU Sophie
ALLAIN Michel		X		BROUSSELY Léonard
PLISSONNEAU Sophie	X			
SIMON Patrick	X			
VILMUS Marie-Dominique		X		FLEURY Félix
FRUGIER Marie-Dominique	X			
PAVAGEAU Didier		X		SIMON Patrick
REY Pierrick	X			
MALGARINI Gwenaëlle	X			
MARTIN Jacky		X		FRUGIER Marie-Dominique
TENET Christiane	X			
BRIAUD Philippe		X		PILNIÈRE Pascale
COCAULT Gaëlle		X		

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CHOUTEAU Annie		X		TENET Christiane
RENAUDET Irène		X		
GIRARDEAU Jérôme	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
VIAIN Didier	X			
SIMON Anne-Sophie		X		
ROUBY Guillaume	X			
BRILLAUD Roland	X			
RENAUDIN Henri-Marie	X			
GALLOT Bruno	X			
MIMEAU Nicolas	X			
PELÉ Yvan	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien		X		LARDIÈRE Jean-Luc
HERBRETEAU Ludovic			X	
GATTEAU Lydia	X			
COUGNAUD Thomas	X			
VAY Georgette		X		GATTEAU Lydia

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Nadège VRIGNAUD et Gwenaëlle MALGARINI
Assistées de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : Demande de subvention pour la mise à jour du zonage d'assainissement : accord de l'assemblée.

1- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

DÉLIBÉRATION 01

Monsieur le Maire se retire. Monsieur Félix FLEURY, Adjoint, présente les Comptes Administratifs 2018 du budget "Général" et des budgets "annexes", qui sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

PRÉSENTATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Budget : "GENERAL"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	6 800 300,00	3 659 645,44	5 129 500,00	2 388 133,76
Recettes	6 800 300,00	5 176 853,90	5 129 500,00	1 210 559,67
Excédent / déficit 2018		1 517 208,46		- 1 177 574,09
Résultat 2017 reporté		1 648 030,81		193 650,98
Résultat de clôture 2018		3 165 239,27		- 983 923,11
Résultat global 2018 cumulé	2 181 316,16			

Affectation de l'excédent 2018 de la section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2018 section d'investissement	-983 923,11
Restes à réaliser 2018 en dépenses d'investissement	-1 165 000,00
Restes à réaliser 2018 en recettes d'investissement	503 000,00
Résultat global 2018 dégagé par la section d'investissement	-1 645 923,11

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2018 sera affecté comme suit au B.P. 2019 :

→ Section d'investissement	
Recettes - article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" :	1 646 000,00
→ Section de Fonctionnement	
Recettes - article 002 "résultat de fonctionnement reporté" :	1 519 239,27
	3 165 239,27

Budget : "Zone d'Aménagement Concerté"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	403 500,00	8 965,24	345 100,00	4 482,62
Recettes	403 500,00	166 098,63	345 100,00	4 482,62
Excédent / déficit 2018		157 133,39		-
Résultat 2017 reporté		115 020,28		300 000,00
Résultat de clôture 2018		272 153,67		300 000,00
Résultat global 2018 cumulé	572 153,67			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ Report en section de fonctionnement du BP 2019.

Budget : "Lotissement la Source"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	23 038,03	23 038,03		
Recettes	23 038,03			
Excédent / déficit 2018		- 23 038,03		-
Résultat 2017 reporté		23 038,03		
Résultat de clôture 2018		-		-
Résultat global 2018 cumulé	0,00			

Ce budget est clôturé au 31/12/2018 (délibération Conseil municipal du 23/10/2018)

Budget : "Lotissement le Reclédy"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	36 900,00	29 470,56	54 100,00	2 545,00
Recettes	36 900,00	35 245,00	54 100,00	26 925,56
Excédent / déficit 2018		5 774,44		24 380,56
Résultat 2017 reporté				25 619,44
Résultat de clôture 2018		5 774,44		50 000,00
Résultat global 2018 cumulé	55 774,44			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ Report en section de fonctionnement du BP 2019.

Budget : "Lotissement rue Briand"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	150 800,00	148 963,76	109 179,06	70 362,77
Recettes	150 800,00	148 987,76	109 179,06	78 600,00
Excédent / déficit 2018		24,00		8 237,23
Résultat 2017 reporté			-	37 079,06
Résultat de clôture 2018		24,00	-	28 841,83
Résultat global 2018 cumulé	-28 817,83			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ Report en section de fonctionnement du BP 2019.

Budget : "Lotissement les Tonnelles"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	10 491,67	1 100,00	388 149,92	1 100,00
Recettes	10 491,67	1 586,00	388 149,92	
Excédent / déficit 2018		486,00	-	1 100,00
Résultat 2017 reporté		291,67	-	378 049,92
Résultat de clôture 2018		777,67	-	379 149,92
Résultat global 2018 cumulé	-378 372,25			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ Report en section de fonctionnement du BP 2019.

❑ Budget : "Transport scolaire"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	9 300,00	2 966,00		
Recettes	9 300,00	3 147,60		
Excédent / déficit 2018		181,60		-
Résultat 2017 reporté		4 159,50		
Résultat de clôture 2018		4 341,10		-
Résultat global 2018 cumulé	4 341,10			

Ce budget est clôturé au 31/12/2018 (délibération Conseil municipal du 23/10/2018).

L'excédent de fonctionnement 2018 est repris au B.P. 2019 du budget "Général", article 002.

❑ Budget : "Assainissement Belleville"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	854 000,00	109 610,31	352 000,00	156 802,64
Recettes	854 000,00	144 368,20	352 000,00	106 964,24
Excédent / déficit 2018		34 757,89	-	49 838,40
Résultat 2017 reporté		688 537,42		133 398,72
Résultat de clôture 2018		723 295,31		83 560,32
Résultat global 2018 cumulé	806 855,63			

Affectation de l'excédent 2018 de la section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2018 section d'investissement	83 560,32
Restes à réaliser 2018 en dépenses d'investissement	-11 000,00
Restes à réaliser 2018 en recettes d'investissement	0,00
Résultat global 2018 dégagé par la section d'investissement	72 560,32

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2018 sera affecté comme suit au B.P. 2019 :

- Section d'investissement
Recettes - article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" : **0,00**
- Section de Fonctionnement
Recettes - article 002 "résultat de fonctionnement reporté" : **723 295,31**

❑ **Budget : "Assainissement Saligny"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	159 000,00	99 628,63	97 000,00	71 032,88
Recettes	159 000,00	137 431,07	97 000,00	50 944,29
Excédent / déficit 2018		37 802,44		- 20 088,59
Résultat 2017 reporté		- 10 714,44		- 22 358,82
Résultat de clôture 2018		27 088,00		- 42 447,41
Résultat global 2018 cumulé	-15 359,41			

Affectation de l'excédent 2018 de la section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2018 section d'investissement	-42 447,41
Restes à réaliser 2018 en dépenses d'investissement	
Restes à réaliser 2018 en recettes d'investissement	0,00
Résultat global 2018 dégagé par la section d'investissement	-42 447,41

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2018 sera affecté comme suit au B.P. 2019 :

- Section d'investissement
Recettes - article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" : **27 088,00**
- Section de Fonctionnement
Recettes - article 002 "résultat de fonctionnement reporté" : **0,00**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Bellevigny approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2018 et les affectations de résultats.

2- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018

DÉLIBÉRATION 02

Le Conseil Municipal de BELLEVIGNY,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de BELLEVIGNY de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion de BELLEVIGNY dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de BELLEVIGNY de l'exercice 2018.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2- Statuant sur l'exécution des budgets de BELLEVIGNY de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires (budget principal et budgets annexes).
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion de BELLEVIGNY dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3- APPROBATION DES BUDGETS 2019 (GÉNÉRAL, ASSAINISSEMENT, ANNEXES°

DÉLIBÉRATION 03

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents Budgets Primitifs 2019 élaborés par la commission "Finances" :

Budget " général"

→ Section de fonctionnement :	6 511 000,00 €	en équilibre
→ Section d'investissement :	7 019 000,00 €	en équilibre

Budget " Zone d'Aménagement Concerté"

→ Section de fonctionnement :	453 153,67 €	en équilibre
→ Section d'investissement :	370 100,00 €	en équilibre

Budget " lotissement le Recrédy"

→ Section de fonctionnement :	5 774,44 €	en équilibre
→ Section d'investissement :	50 000,00 €	en équilibre

Budget " lotissement rue Briand"

→ Section de fonctionnement :	18 224,00 €	en équilibre
→ Section d'investissement :	46 941,83 €	en équilibre

Budget " lotissement les Tonnelles"

→ Section de fonctionnement :	22 100,00 €	en équilibre
→ Section d'investissement :	400 000,00 €	en équilibre

Budget " assainissement Belleville"

→ Section de fonctionnement :	853 000,00 €	en équilibre
→ Section d'investissement :	363 000,00 €	en équilibre

Budget " assainissement Saligny"

→ Section de fonctionnement :	152 000,00 €	en équilibre
→ Section d'investissement :	172 100,00 €	en équilibre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, les budgets primitifs.

4- VOTE DE LA FISCALITÉ 2019

DÉLIBÉRATION 04

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux de la fiscalité 2019.

La Commission des Finances propose de maintenir les taux 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux suivants :

	2018	Proposition 2019
Taxe d'Habitation	19,20%	19,20%
Taxe Foncier Bâti	17,50%	17,50%
Taxe Foncière Non Bâtie	41,15%	41,15%

5- VOTE DES SUBVENTIONS 2019

DÉLIBÉRATION 05

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions 2019 suivant le projet établi par la Commission des Finances.

La proposition est la suivante :

- Attribution aux associations organisatrices de sports de compétition :
 - 29,00 €uros par jeune bellevignois de moins de 18 ans au 1^{er} janvier
 - Subvention exceptionnelle pour équipe ou joueur en Région ou en National (sur justificatif) :
 - Soit Sport niveau supérieur (championnat régulier)
 - * National – 10 joueurs : 1 000 € ; National + 10 joueurs : 2 000 €
 - * Régional – 10 joueurs : 300 € ; Régional + 10 joueurs : 600 €
 - Soit déplacement occasionnel (plafonné à 3 sorties annuelles)
 - * – 10 joueurs : 50 € ; + 10 joueurs : 100 €
 - Plafonnement de la subvention à 50 % du montant de la cotisation (licence/adhésion)
 - Pour les clubs évoluant en championnat en national, le nom de BELLEVIGNY devra figurer dans la raison sociale.

Sont concernées :

✗ E.S.B. Football Belleville (106 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	3 074,00 €
✗ E.S.B. Basket Belleville (115 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	3 335,00 €
✗ E.S.B. Judo Belleville (61 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 769,00 €
✗ E.S.B. Tennis Belleville (57 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 653,00 €
✗ E.S.B. Tennis de Table Belleville (41 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 189,00 €
✗ Football Club Saligny (76 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	2 204,00 €

- ✖ Saligny Vendée Badminton (27 bellevignois)
 - Subvention de fonctionnement 783,00 €
- ✖ Le Poiré Saligny Vendée (29 bellevignois)
 - Subvention de fonctionnement 841,00 €
- ✖ Je Grimpe 85 (41 bellevignois)
 - Subvention de fonctionnement 1 189,00 €

⇒ Attribution aux associations sportives sans compétition et activités jeunesse :

- 14,50 €uros par jeune bellevignois de moins de 18 ans
- Plafonnement de la subvention à 50 % du montant de la cotisation (licence/adhésion)

Sont concernées :

- ✖ Ecole Sports et Vie Belleville (61 bellevignois)
 - Subvention de fonctionnement 884,50 €
- ✖ Gym Volontaire (2 bellevignois)
 - Subvention de fonctionnement 29,00 €
- ✖ Ass. Sportive de Musculation Salignaise (4 bellevignois)
 - Subvention de fonctionnement 58,00 €
- ✖ Association Art et Vie Belleville (10 bellevignois)
 - Subvention de fonctionnement : 145,00 €
- ✖ La CICADELLE Aizenay (21 bellevignois)
 - Subvention de fonctionnement 350,00 €
- ⇒ Attribution aux associations organisant des activités culturelles à Belleigny pour les moins de 18 ans :
- ✖ Activités « Théâtre jeunes » Familles Rurales Belleville (43,50 € x 20 bellevignois)
 - Subvention de fonctionnement 870,00€
- ⇒ Attribution aux associations organisant des activités culturelles hors Belleigny pour les moins de 18 ans :
- ✖ Ecole intercommunale de musique Les Lucs (260,00€ x18 élèves)
 - Subvention de fonctionnement 4 680,00 €
- ✖ Ecole de musique du Poiré sur Vie (EMPB) (67,00 € x 5 élèves)
 - Subvention de fonctionnement 335,00 €
- ⇒ Attribution de subvention aux associations ou demandeurs suivants :
 - ✓ Gestion scolaire et péri-scolaire :
- ✖ AJB (Association Jeunesse Bellevilloise) Belleville sur Vie
 - Subvention de fonctionnement 160,00 €

✘ La Marelle Saligny	
- Subvention de fonctionnement	160,00 €
✘ APEL École Privée Saint Augustin Belleville	
- Subvention de fonctionnement	160,00 €
✘ APEL Saligny	
- Subvention de fonctionnement	160,00 €
✘ APE École Publique Les Chaumes Belleville	
- Subvention de fonctionnement	160,00 €
✘ Amicale Laïque Saligny	
- Subvention de fonctionnement	160,00 €
✘ Ass. Sportive écoles privées Belleville	
- Organisation d'activités à caractère éducatif (sports, culture...)	160,00 €
✘ École Publique Club USEP Saligny (forfait)	
- Subvention de fonctionnement	160,00 €
✘ École Privée Club ASCEP Saligny (forfait)	
- Subvention de fonctionnement	160,00 €
✘ Ass. Parents d'Élèves Collège Belleville (FCPE Vendée)	
- Subvention de fonctionnement	96,00 €
✘ Ass. Sportive du Collège Belleville	
- Subvention de fonctionnement	203,00 €
✘ AJB (Association Jeunesse Bellevilloise) Belleville sur Vie	
- Subvention de fonctionnement centre de loisirs	65 600,00 €
✘ La Marelle centre de loisirs - Saligny	
- Subvention de fonctionnement centre de loisirs	40 700,00 €
✓ <u>Social :</u>	
✘ Aide Sociale CCAS	
- Subvention de fonctionnement	15 000,00 €
✓ <u>Divers :</u>	
✘ Comité des Fêtes de Saligny (feu d'artifice 15 août)	
- Subvention de fonctionnement	2 000,00 €
✘ Maison Départementale des Associations de Vendée (MDAV)	
- Subvention de fonctionnement	350,00 €
✘ ADPC 85 Protection Civile Le Poiré sur Vie	
- Subvention fonctionnement	300,00 €
✘ Familles Rurales - Foyer des Jeunes (Saligny)	
- Subvention fonctionnement	315,00 €
✘ La Fondation du Patrimoine	
- Subvention de fonctionnement	300,00 €

✘ La Fondation de France	
- Subvention de fonctionnement	530,00 €
✘ CAUE Vendée	
- Cotisation d'adhésion	100,00 €
✘ Association des Maires de Vendée	
- Cotisation	2 629,99 €
✘ Amicale Cantonale donneurs de sang Le Poiré	
- Subvention de fonctionnement	100,00 €
✓ <u>Centre de Formation Professionnelle et Apprentissage (15,50 €/élève bellevignois)</u>	
✘ IFACOM La Ferrière (4 élèves bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	62,00 €
✘ Chambre de Métiers La Roche sur Yon (16 élèves bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	248,00 €
✘ MFR Le Poiré sur Vie (6 élèves bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	93,00 €
✘ MFR Venansault (3 élèves bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	46,50 €
✘ MFR St Gilles Croix de Vie (1 élève bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	15,50 €
✘ IREO St Fulgent (4 élèves bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	62,00 €
✘ BTP CFA Vendée (10 élèves bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	155,00 €
✘ BTP CFA Loire Atlantique (1 élève bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	15,50 €
✘ MFR Château d'Olonne (2 élève bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	31,00 €
✘ MFR – IREO Les Herbiers (1 élève bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	15,50 €
✘ MFR de SECONDIGNY (1 élève bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	15,50 €
✘ MAISON FAMILIALE HORTICOLE Mareuil sur Lay (3 élèves bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	46,50 €
✘ MFR St Florent des Bois (2 élèves bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	31,00 €
✘ AREAMS (1 élève bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	15,50 €

SUBVENTIONS À L'ENFANCE

Objet / Demandeur	Proposition 2019	Voté 2019
Écoles Privées (maternelle + élémentaire) Fournitures scolaires	Belleville 44,00 € / élève Bellevigny x 190 élèves = 8 360,00 € (- acompte 4 000,00)	44,00 € / élève Bellevigny x 190 élèves = 8 360,00 € (- acompte 4 000,00)
	Saligny 44,00 € / élève Bellevigny x 111 élèves = 4 884,00 € (- acompte 2 400,00)	44,00 € / élève Bellevigny x 111 élèves = 4 884,00 € (- acompte 2 400,00)
Écoles Élémentaires publiques Classe de découverte	Belleville et Saligny 30,00 € /enfant Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse (école Saligny) (3 jours minimum) (1 fois dans la scolarité)	30,00 € /enfant Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse (école Saligny) (3 jours minimum) (1 fois dans la scolarité)
Écoles Élémentaires privées Classe de découverte	Belleville et Saligny 30,00 € /enfant Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse (école Saligny) (3 jours minimum) (1 fois dans la scolarité)	30,00 € /enfant Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse (école Saligny) (3 jours minimum) (1 fois dans la scolarité)
Écoles Publiques (maternelle + élémentaire) Projets pédagogiques	Belleville 9,00 € / élève Bellevigny + Beaufou maternelle 74 élèves = 666,00 € élémentaire 153 élèves = 1 377,00 €	9,00 € / élève Bellevigny + Beaufou maternelle 74 élèves = 666,00 € élémentaire 153 élèves = 1 377,00 €
	Saligny 9,00 € / élève Bellevigny + Beaufou + Saint Denis la Chevasse x 181 élèves = 1 629,00 €	9,00 € / élève Bellevigny + Beaufou + Saint Denis la Chevasse x 181 élèves = 1 629,00 €
Écoles Privées (maternelle + élémentaire) Projets pédagogiques	Belleville 9,00 € / élève Bellevigny x 190 élèves = 1 710,00 €	9,00 € / élève Bellevigny x 190 élèves = 1 710,00 €
	Saligny 9,00 € / élève Bellevigny x 111 élèves = 999,00 €	9,00 € / élève Bellevigny x 111 élèves = 999,00 €
OGEC Subvention contrat d'association écoles privées	Belleville et Saligny Voté ultérieurement selon coût élève 2018	Voté ultérieurement selon coût élève 2018
RASED Belleville Sur Vie (psychologues scolaires) Demande de crédit de fonctionnement	495,00 €	495,00 €

CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉCOLES PUBLIQUES (Règlement de factures par la Mairie)

Libellé	Proposition 2019	Voté 2019
Ecole maternelle publique "les Chaumes" Belleville		
Fournitures scolaires	44,00 € / élève Bellevigny + Beaufou x 74 élèves = 3 256,00 € (- acompte: 1 760,00)	44,00 € / élève Bellevigny + Beaufou x 74 élèves = 3 256,00 € (- acompte: 1 760,00)
Fonctionnement (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, abonnements, fournitures, timbres...)	3 000,00	3 000,00
Ecole élémentaire publique "les Chaumes" Belleville		
Fournitures scolaires	44,00 € / élève Bellevigny + Beaufou x 153 élèves = 6 732,00 € (- acompte: 3 410,00)	44,00 € / élève Bellevigny + Beaufou x 153 élèves = 6 732,00 € (- acompte: 3 410,00)
Fonctionnement (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, abonnements, fournitures, timbres...)	4 500,00 €	4 500,00 €
Ecole Primaire Publique "Le Sablier du Frêne" Saligny		
Fournitures scolaires	44,00 € / élève Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse x 181 élèves = 7 964,00 € (- acompte: 3 900,00)	44,00 € / élève Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse x 181 élèves = 7 964,00 € (- acompte: 3 900,00)
Fonctionnement (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, abonnements, fournitures, timbres...)	4 500,00 €	4 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (à l'unanimité, approuve les subventions 2019 ci-dessus énoncées.

6- RÉVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 01/04/2019

DÉLIBÉRATION 06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications au tableau des effectifs du personnel communal :

→ Avancement / création / suppression de grades :

- ✓ CARTRON Magalie : avancement au grade Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (suppression du grade d'Adjoint Administratif Principale de 2^{ème} classe)
- ✓ PERRAUDEAU Yvon : avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe (suppression du grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe)
- ✓ MIRANVILLE Marie-Aline : avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (suppression du grade d'Adjoint Technique Territorial)
- ✓ RORTAIS Séverine : avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (suppression du grade d'Adjoint Technique Territorial)
- ✓ CLARCK Sabrina : avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (suppression du grade d'Adjoint Technique Territorial)

→ Mouvement de personnel :

- ✓ Départ en retraite de Mme ARDOUIN Bernadette : poste repris par deux personnels d'entretien à temps partiel : suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial

→ Modification du temps de travail :

- ✓ REY Corinne, Adjoint Technique Territorial : passage de 22,85 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires (prise en charge des missions de Mme ARDOUIN Bernadette, départ en retraite) et au vu de la saisine du Comité Technique Paritaire
- ✓ GIRAUD Véronique, Agent Spécialisé des Cantines Scolaires (contrat de droit public) : passage de 18,15 heures hebdomadaires à 22,38 heures hebdomadaires (prise en charge d'une partie des missions de Mme REY Corinne) et au vu de la saisine du Comité Technique Paritaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, ces propositions.

7- BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE COMMUNALE

DÉLIBÉRATION 07

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la politique foncière communale 2018 de BELLEVIGNY :

1- Biens acquis				
<u>Vendeur</u>	<u>Date achat</u>	<u>Désignation du bien</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant H.T.</u>
Etablissement Public Foncier de Vendée 123 Bd Louis Blanc 85000 LA ROCHE SUR YON	21/02/2018	Parcelle AK 271 Rue des Primevères Belleville sur Vie	2a 53ca	127 000,00 €
Mr et Mme HERBRETEAU Avenue de Toulouse 66140 CANET EN ROUSILLON	26/07/2018	Parcelle AI 58 La Croisée des Barres Belleville sur Vie	10a 40ca	700,00 €
Département de la Vendée 40 rue Foch 85000 LA ROCHE SUR YON	15/05/2018	Parcelle AB 69 Parc St Germain de Grantham Belleville sur Vie		cession gratuite
DEZAMY Yves-Marie 21 rue Gilles Gahinet 56610 ARRADON	05/07/2018	Parcelle ZL 17 Bois de la Verdure Belleville sur Vie	2ha 22a 03ca	85 000,00 €

2- Biens cédés				
<u>Acheteur</u>	<u>Date vente</u>	<u>Désignation du bien</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant H.T.</u>
SMOLINSKA Malgorzata 9 Hameau du Lavoir 85170 BELLEVIGNY	06/02/2018	Parcelle AH 72 Lotissement le Recrédy Belleville sur Vie	5a 45ca	32 700,00 €
Mr et Mme THIBAudeau 6 rue de la Source 85700 SAINT MESMIN	18/10/2018	Parcelle AC 526 Lotissement rue Briand Belleville sur Vie	3a 16ca	24 648,00 €
SCI HER' IMMO la Poirière 85170 LE POIRÉ SUR VIE	12/07/2018	Parcelle AC 527 Lotissement rue Briand Belleville sur Vie	3a 45ca	26 910,00 €
SCI HER' 85 la Poirière 85170 LE POIRÉ SUR VIE	12/07/2018	Parcelle AC 532 Lotissement rue Briand Belleville sur Vie	3a 47ca	27 066,00 €
SCI LE PETIT LOGIS 18 rue de la Gîte des Rivières 85170 BEAUFOU	31/10/2018	Parcelle ZB 597-599 ZAC du Petit Logis Belleville sur Vie	11a 32ca	25 380,00 €
Mr et Mme PAPIN 14 ter rue des Flots 85170 BELLEVIGNY	19/07/2018	Parcelle ZB 595 La Sauvagère Belleville sur Vie	72ca	5 040,00 €
BLANCHARD Frédéric / MOREAU Charlotte 20 rue des Cerisiers 85170 LE POIRÉ SUR VIE	07/05/2018	Parcelle ZB 560 ZAC du Petit Logis Belleville sur Vie	6a 04ca	47 112,00 €
MOREAU Alexis / GELOT Marine 40 Impasse Jacques Demy 85000 LA ROCHE SUR YON	19/02/2018	Parcelle ZB 57 ZAC du Petit Logis Belleville sur Vie	4a 33ca	33 774,00 €
CAILLETEAU Jean-Pierre La Berthelière - 85170 DOMPIERRE SUR YON CHARRIER Lydia 8, rue du Bocage - 85170 BELLEVIGNY	18/01/2018	Parcelle ZB 554 ZAC du Petit Logis Belleville sur Vie	5a 35ca	41 730,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le bilan de la politique foncière communale 2018.

8- **BILAN DE L'ACHAT PUBLIC 2018**

DÉLIBÉRATION 08

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des marchés publics supérieurs à 25 000 € hors taxes contractés en 2018 par la commune de Bellevigny.

<u>Objet</u>	<u>N°</u>	<u>Date</u>	<u>Entreprise attributaire</u>		<u>Montant H.T.</u>
			<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	
Rénovation salle des Magnolias Lot 1 gros œuvre	01/2018	22/01/2018	SERGE RATOUIT SARL	85170 BELLEVIGNY	52 215,74
Rénovation salle des Magnolias Lot 4 menuiserie aluminium	02/2018	22/01/2018	BONNET GUY	85500 LES HERBIERS	32 327,85
Rénovation salle des Magnolias Lot 9 chauffage, ventilation	03/2018	22/01/2018	AMIAUD	85260 LES BROUZILS	49 800,00
Construction vestiaires foot Lot 1 démolition, gros œuvre	04/2018	25/09/2018	LIMOZIN	85602 MONTAIGU	207 838,00
Construction vestiaires foot Lot 2a charpente bois	05/2018	25/09/2018	VIE BOIS	85170 LE POIRE SUR VIE	31 470,99

Objet	N°	Date	Entreprise attributaire		Montant H.T.
			Nom	Adresse	
Construction vestiaires foot Lot 2b bardage	06/2018	25/09/2018	AGASSE	44450 ST JULIEN DE CONCELLE	76 400,75
Construction vestiaires foot Ilt 3 couverture, étanchéité	07/2018	25/09/2018	AB2M	85430 LES CLOUZEUX	35 636,05
Construction vestiaires foot Lot 4 menuiseries extérieures	08/2018	25/09/2018	BONNET GUY	85500 LES HERBIERS	41 544,00
Construction vestiaires foot Lot 11 électricité	09/2018	25/09/2018	BLI	85310 LA CHAIZE LE VICOMTE	33 196,40
Construction vestiaires foot Lot 12 chauffage, ventilation, plomberie	10/2018	25/09/2018	ROIRAND	85000 LA ROCHE SUR YON	76 650,29
Effacement réseaux rue du Stade	11/2018	10/07/2018	SyDEV	85000 LA ROCHE SUR YON	72 250,00
Viabilisation 3 lots rue de l'Aulnière Saligny	13/2018	09/10/2018	COLAS	85001 LA ROCHE SUR YON	53 335,50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce bilan.

9- BILAN CONVENTION AVEC L'EPF POUR LE BÂTIMENT 1 RUE DES PRIMEVÈRES

DÉLIBÉRATION 09

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan d'activité 2018 pour la convention signée avec l'EPF dans le cadre de l'acquisition du bâtiment 1 rue de Primevères (ex commerce TEXTI-VET).

Les dépenses s'élèvent à 314 121,35 €uros (achat de l'immeuble) et les recettes à 105 833,33 €uros (achat de la 1^{ère} partie par la Commune) auxquelles s'ajoute le portage financier de l'EPF de 208 288,02 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le bilan présenté.

10- EXONÉRATION TAXE SUR LES SPECTACLES

DÉLIBÉRATION 10

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier la demande d'exonération de la taxe sur les spectacles par l'Auto cross Bellevillois.

Compte-tenu de l'objet associatif de la manifestation (recettes affectées aux écoles privées), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, cette demande.

11- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA ZONE HUMIDE DE LA RÉTIÈRE

DÉLIBÉRATION 11

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation d'une zone humide à la Rétière.

L'action a pour objectifs :

- Réaliser un diagnostic et les propositions d'actions et de restauration de la zone humide,
- Réhabiliter un ensemble de zones humides riveraines de la Mongeoire,
- Créer une mare pour augmenter la biodiversité,
- Permettre l'épuration des eaux d'écoulement avant transfert vers le cours d'eau,

→ Valoriser les zones humides en bord de bourg,

Le coût de l'opération s'élève à 10 000 €uros hors taxes et peut être aidé à hauteur de 80 % par la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet présenté et décide de solliciter l'aide de la Région.

12- CONVENTION SYDEV : LOTISSEMENT LE HAMEAU DES FIGUIERS

DÉLIBÉRATION 12

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention SyDEV tripartite avec le lotisseur TERALYS pour les travaux neufs d'éclairage du lotissement "Hameau des Figuiers".

Ces travaux sont pris en charge par le lotisseur sur les prescriptions techniques des équipements mise en place sur la Commune. Ils seront ensuite rétrocédés à la Collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

13- CONVENTION SYDEV : EFFACEMENT ET ÉCLAIRAGE À LA MERCERIE

DÉLIBÉRATION 13

Dans le cadre de travaux de sécurisation ENEDIS, un effacement de lignes électriques aériennes est proposé rue de la Mercerie.

Les travaux consistent à effacer la basse tension, le réseau téléphonique et de reprendre l'éclairage public.

Les travaux estimés à 119 733 €uros hors taxes, la participation communale sollicitée s'élève à 55 229 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

14- CONVENTION AVEC L'AJB POUR LES MOYENS D'ACCUEIL DU CORPS EUROPÉEN SOLIDAIRE

DÉLIBÉRATION 14

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec l'AJB pour les moyens d'accueil du Corps Européen Solidaire.

Les frais sont évalués à la somme de 6 236 €uros :

- Défraiement quotidien évalué à 5 856 €uros pour l'année
- Prise en charge du voyage "aller" chiffré à 135 €uros,
- Frais de connexion internet évalués à 245 €uros

Il est proposé de verser une subvention de 6 236 €uros à l'AJB qui se chargera de la prise en charge de ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention
- Autorise le Maire à la signer

15- CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE POUR LES RECOURS AUX SERVICES (PERSONNELS OU MOYENS) ET LES COLLECTIVITÉS

DÉLIBÉRATION 15

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de remboursement de frais avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne dans le cadre de mise à disposition matérielle ou humaine réciproque.

Cette convention régit les conditions d'emploi ainsi que le défraiement.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention indiquée
- Autorise Monsieur le Maire à la signer

16- ACCORD LOCAL POUR LA RÉPARTITION DES SIÈGES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

DÉLIBÉRATION 16

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le VII de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'il doit être procédé à une nouvelle recomposition de l'organe délibérant de tous les établissements publics de coopération internationale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux qui aura lieu en 2020.

La loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités distinctes :

- par application des dispositions de droit commun prévues aux II à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT
- ou pas accord local, dans les conditions prévues au I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Les communes disposent d'un délai allant jusqu'au 31 août 2019 pour délibérer sur la répartition des sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement par un accord local.

Conformément 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, cet accord doit-être adopté selon les règles de majorité suivantes : soit par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population de l'EPCI. Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

À défaut d'accord local conclu avant le 31 août 2019 et suivant les conditions de majorité requises, la composition applicable sera celle résultant des règles de droit commun. Il en est de

même si aucun accord local n'est possible. Dans ce cas, les communes peuvent ne pas délibérer sur la répartition des sièges.

Un arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée fixant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre sera pris pour chaque EPCI du département au plus tard le 31 octobre 2019. Il n'entrera en vigueur qu'à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, soit en mars 2020.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'accord local qui fixe le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires comme suit :

Nom De la Commune	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2019	Situation actuelle	Répartition sans accord	Répartition avec accord	Ratio
Aizenay	9 314	8	9	9	85,48%
Le Poiré sur Vie	8 497	8	8	9	93,70%
Bellevigny	5 932	6	6	6	89,48%
Les Lucs sur Boulogne	3 427	4	3	4	103,26%
St Denis la Chevasse	2 299	3	2	3	115,44%
St Etienne du Bois	2 102	2	2	2	84,17%
La Genétouze	1 905	2	2	2	92,88%
Apremont	1 799	2	1	2	98,35%
Falleron	1 576	2	1	2	112,27%
Beaufou	1 505	2	1	2	117,56%
Maché	1 483	2	1	2	119,31%
Palluau	1 089	2	1	2	162,47%
La Chapelle-Palluau	952	2	1	2	185,86%
St Paul Mont Penit	811	1	1	1	109,08%
Grand'Landes	658	1	1	1	134,45%
TOTAL	43 349	47	40	49	

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal :

→ D'adopter l'accord local fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires comme suit :

Nom De la Commune	Répartition avec accord
Aizenay	9
Le Poiré sur Vie	9
Bellevigny	6
Les Lucs sur Boulogne	4
St Denis la Chevasse	3
St Etienne du Bois	2
La Genétouze	2

Nom De la Commune	Répartition avec accord
Apremont	2
Falleron	2
Beaufou	2
Maché	2
Palluau	2
La Chapelle-Palluau	2
St Paul Mont Penit	1
Grand'Landes	1
TOTAL	49

→ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, ces propositions.

17- PROJET DE CONTRAT COMMUNAL D'URBANISME : PRÉSENTATION DU PROJET

DÉLIBÉRATION 17

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Communal d'Urbanisme concerne les communes du Département de la Vendée de moins de 10 000 habitants.

Ce contrat vise à encourager les communes à s'engager dans une approche globale de développement et d'aménagement de leur centre-bourg, en soutenant des opérations de renouvellement urbain, de développement des commerces et services et de mise en valeur des aménagements urbains, afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs.

Partageant les objectifs du Département, la Commune de BELLEVIGNY souhaite mettre en œuvre les projets d'aménagements suivants :

- Aménagement d'un local commercial
- Ré-Aménagement du centre-bourg de la commune déléguée de Saligny,
 - ✓ Rue du Pont Caillaud
 - ✓ Place du Vieux Cimetière et abords

Les modalités de partenariat entre le Département de la Vendée et la Commune de BELLEVIGNY pour la réalisation, les modalités financières, le suivi et l'évaluation de la phase travaux du Contrat Communal d'Urbanisme sont précisées dans une convention.

Cette convention de travaux est d'une durée de 3 ans. Les travaux sont financés par le Département au taux de 25 % dans la limite d'une dépense globale de 500 000 € hors taxes, soit une aide départementale plafonnée à 125 000 €.

Après avoir pris connaissance du projet et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Solliciter le Département pour engager la réalisation d'un Contrat Communal d'Urbanisme :
 - ✓ Travaux
 - ✗ Aménagement d'un local commercial bar snack (199 000 € HT) :

- Travaux 180 000 € HT
- Honoraires 19 000 € HT
- × Rue du Pont Caillaud, abords et salle du Quadrille (288 700 € HT)
 - Rue du Pont Caillaud 167 900 € HT
 - Salle du Quadrille 120 800 € HT
- × Place du Vieux Cimetière, rue de la Croix aux Forgerons, rue du Portalet et rue de l'Armistice (263 500 € HT)
 - Place du Vieux Cimetière 172 700 € HT
 - Rue de l'Armistice 30 000 € HT
 - Rue du Portalet et rue de la Croix aux Forgerons (60 800 € HT)
- × Honoraires 33 132 € HT
 - Rue du Pont Caillaud 167 900 € HT
 - Salle du Quadrille 120 800 € HT
- ✓ Phasage travaux
 - 2019 : Place du Vieux Cimetière
 - 2020-2022 : autres travaux

- Adopter la convention de travaux à conclure entre le Département de la Vendée et la Commune de BELLEVIGNY,
- Autoriser la signature du Contrat Communal d'Urbanisme par Monsieur le Maire ou son représentant.

18- CHANGEMENT DE NOM DE LA PLACE DU VIEUX CIMETIÈRE

DÉLIBÉRATION 18

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rebaptiser la place du Vieux Cimetière avec une dénomination plus adaptée au projet en cours et aux activités du centre-bourg de Saligny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter sa décision pour faire le choix de ce changement.

19- PROJET DE LOTISSEMENT RUE DU STADE (EX ENTREPRISE JOUSSEAUME)

DÉLIBÉRATION 19

Monsieur le Maire présente le projet de lotissement privé rue du Stade sur l'ancien site de l'entreprise JOUSSEAUME.

Composé de 10 lots, ce lotissement propose

- 8 lots individuels dont 1 lot pour la construction de garages,
- 1 îlot avec deux logements minimum possibles

Sur l'unité foncière, 1 lot de 849 m² a été détaché pour être rétrocédé à la Commune dans le but de réaliser un immeuble de logements collectifs avec un bailleur social.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal :

- La convention de transfert à la Commune des espaces et équipements communs au terme de l'opération et au parfait achèvement dûment constaté,

- L'acquisition de la parcelle de 849 m² au prix de 60 000 €uros net vendeur, y compris la réalisation d'un mur enduit de séparation de 2,00 m de hauteur en limite des lots 5, 6 et 7.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la convention de transfert du lotissement au terme de l'opération réalisée et réceptionnée,
- Accepte l'acquisition de la parcelle de 849 m² au prix de 60 000 €uros net vendeur + mur enduit à réaliser,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents.

20- CONVENTION AVEC LA COMMUNE DU POIRÉ SUR VIE POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE

DÉLIBÉRATION 20

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir été sollicité par la Commune du Poiré sur Vie pour mettre à disposition des clubs du Poiré sur Vie le terrain de football synthétique.

En effet, eu égard au planning très contraint de leurs équipes, les clubs ont parfois des difficultés l'hiver à assurer les entraînements ou compétitions.

Un projet d'accord formalisé par convention a été élaboré. Le principe serait de permettre aux clubs de football du Poiré sur Vie d'accéder aux installations à Belleville (terrain synthétique + vestiaires) si celles-ci ne sont pas utilisées par les clubs Bellevignois et moyennant une participation financière de 100 €uros par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

21- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE À JOUR DU ZONAGE ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION 21

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération approuvant le plan du zonage de l'assainissement collectif en date du 18 octobre 2011 pour la commune déléguée de Belleville sur Vie et du 24 mai 2012 pour la commune déléguée de Saligny . Aujourd'hui, il paraît nécessaire de réaliser une étude complémentaire pour mettre à jour le document initial, document indispensable pour le P.LU.i.H. en cours de rédaction. Le cabinet SICAA de Belleville-sur-Vie propose d'effectuer ces travaux pour un coût de 3 920.33 € H.T. Le Conseil Départemental de la Vendée accompagne financièrement cette opération à hauteur de 10% du montant H.T. des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour la mise à jour du zonage d'assainissement. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

✓ Conseil Départemental de la Vendée	:	392,03 €
✓ Commune de BELLEVIGNY	:	3 528,30 €

22- DROIT DE PRÉEMTION URBAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de cessions suivantes :

- Commune déléguée de Belleville sur Vie
 - ✓ Parcelle 019 AC 059p
Ass. Diocésaine de Luçon → M. Vincent JARNOUX
 - ✓ Parcelle 019 AC 152
Mme Sandra BONHOMEAU → M. Kévin GATEAU
 - ✓ Parcelle 019 AI 049
M. & Mme Jean-Bernard MOREAU → M. & Mme Eddy GEFFLOT
 - ✓ Parcelle 019 AB 082
M. & Mme Yves ALENOT → M. & Mme Jean-Yves BRETON
 - ✓ Parcelles 019 AD 074 – 019 AD 075
M. & Mme Kévin BILLAUD → M. & Mme Célestin AUDUREAU

- Commune déléguée de Saligny
 - ✓ Parcelle 279 AB 229
M. Damien SAINSON → M. Pierre BOURCERAU

- Pour information, bien situé en zone UE (compétence Communauté de Communes Vie & Boulogne)
 - ✓ Parcelles 019 ZB 505 – 019 ZB 506
SCI IMMO 170 → M. & Mme Aurélien GUIBERT

23- RAPPORT DES COMMISSIONS

A- C.C.A.S (Sophie PLISSONNEAU)

Sophie PLISSONNEAU informe le Conseil Municipal des activités de la Mission Locale et du dispositif "garantie jeunes". 33 jeunes Bellevignois sont suivis par la Mission Locale.

Permanence : 1 lundi sur 2 à la Mairie

B- Écoles (Sophie PLISSONNEAU – Jean-Luc LARDIÈRE)

Sophie PLISSONNEAU informe le Conseil Municipal de la grève de ce jour qui affecte uniquement l'école "le Sablier du Frêne" (tous les enseignants en grève). Le SMA a été organisé.

Le Conseil d'école a été repoussé au 2 avril.

Le PEDT est en cours d'instruction ainsi que le plan mercredi qui sera vu à la DDCS le 3 avril.

Jean-Luc LARDIÈRE donne les dates des conseils d'écoles à Belleville :

- Maternelle : 21 mars
- Élémentaire : 28 mars

C- Communication – Culture (Jean-Luc LARDIÈRE)

La réunion pour le forum des associations a permis de dénombrer 40 associations Bellevignaises intéressées (sur 62). Celui-ci sera organisé le 22 juin à la salle des fêtes de 10 heures à 13 heures.

D- Vie Associative

L'opération 1 arbre 1 vie a été annulée pour cause de mauvais temps.

Le CMJ prépare l'anniversaire des 20 ans du CMJ.

L'inauguration du terrain multi activités à Saligny est fixée au 30 mars à 11 heures.

E- Voirie – Réseaux (Nicole DURAND-GAUVRIT – Patrick SIMON)

Nicole DURAND-GAUVRIT informe le Conseil Municipal que les travaux de la 2^{ème} partie de la Gravette vont démarrer. L'amélioration de la voirie de la Godière a été réalisée.

F- Patrimoine (Pascale PILNIÈRE – Léonard BROUSSELY)

Pascale PILNIÈRE présente l'avant-projet de l'espace jeunesse à Belleville.

Celui-ci va faire l'objet d'une présentation avec l'AJB le 28 mars.

Les travaux de la halle sont bien avancés (livraison prévue en juin) ainsi que ceux des vestiaires foot à Belleville (livraison en août).

Léonard BROUSSELY informe que les travaux du bar snack sont démarrés.

Pour le projet de l'Église, une rencontre avec l'architecte du diagnostic va permettre la possibilité de faire des tranches adaptées à la capacité de financement.

G- Urbanisme – Cadre de Vie (Félix FLEURY)

L'appel d'offres pour les travaux du centre-bourg est en analyse par le maître d'œuvre.

24- QUESTIONS DIVERSES

La Boulangerie MICHAUD (proche de l'Église) va faire installer un distributeur de pain.

Présentation de photos du chantier SNCF.

Projet de voyage du Conseil Municipal au Sénat soit le 21 ou le 28 novembre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Vote des comptes administratifs 2018 et affectation du résultat
2. Vote de comptes de gestion 2018
3. Approbation des budgets primitifs 2019 (général, assainissement, annexes)
4. Vote de la fiscalité
5. Vote des subventions 2019
6. Révision du tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} avril 2019
7. Bilan de la politique foncière communale 2018
8. Bilan de l'achat public 2018
9. Bilan convention avec l'EPF pour le bâtiment 1 rue des Primevères
10. Exonération taxe sur les spectacles
11. Demande de subvention pour la zone humide de la Rétière
12. Convention SyDEV : lotissement le Hameau des Figuiers
13. Convention SyDEV : effacement et éclairage à la Mercerie
14. Convention avec l'AJB pour les moyens d'accueil du Corps Européen Solidaire
15. Convention avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour les recours aux services (personnels ou moyens) et les collectivités
16. Approbation de l'accord local pour la répartition des sièges des conseillers communautaires
17. Projet de Contrat Communal d'Urbanisme : présentation du projet
18. Changement du nom de la place du Vieux Cimetière
19. Projet de lotissement rue du Stade (ex entreprise JOUSSEAUME)
20. Convention avec la Commune du Poiré sur Vie pour l'utilisation du terrain de football synthétique
21. Demande de subvention pour la mise à jour zonage d'assainissement

PLISSON Régis	FLEURY Félix	DURAND-GAUVRIT Nicole	LARDIÈRE Jean-Luc
PILNIÈRE Pascale	BROUSSELY Léonard	PLISSONNEAU Sophie	SIMON Patrick
FRUGIER Marie-Dominique	REY Pierrick	MALGARINI Gwénaëlle	TENET Christiane
GIRARDEAU Jérôme	MOUSSELEKY Denis	VRIGNAUD Nadège	VIAIN Didier
ROUBY Guillaume	PELÉ Yvan	GOUAS Corinne	GATTEAU Lydia
COUGNAUD Thomas			

(1)En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 20/03/2019